

2 Infrastructures et projets

Circuit secret®

la plus petite ville d'Europe donne la clé de son passé

La ville de Rue, perchée sur sa colline, surplombe les alentours et nous offre un des plus beaux panoramas de la région, que vous soyez en voiture, en train ou que vous y cheminiez à pied. Alors que l'État de Fribourg, par le biais d'Innoreg-FR, cherchait à mettre en valeur le patrimoine cantonal, la ville de Rue souhaitait elle aussi faire profiter ses visiteurs, de plus en plus nombreux ces dernières années, d'une expérience unique. La société TalentisLAB, elle, a développé un concept de visite ludique et récréative pour découvrir villes et villages jurassiens et fribourgeois, et cherchait à proposer ce concept dans le sud de notre canton. Timing, concept, patrimoine, volonté de partager la beauté de notre ville : tous les ingrédients étaient réunis pour le développement d'un projet touristique innovant à Rue et qui ouvrira ses portes ce 21 juin : le Circuit Secret®.

Avant d'aller plus loin et pour plus de clarté, arrêtons-nous sur ce qu'est exactement un Circuit Secret® : il s'agit d'une balade guidée dans une ville ou un village, en suivant un parcours donné. Un accès digital, depuis une application sur un smartphone, permet l'ouverture de salles « secrètes », d'habitude fermées au public, spécialement animées et aménagées pour ledit circuit. Ces animations permettent de découvrir de manière amusante et instructive la richesse du patrimoine et de l'histoire du lieu visité. Destiné à tous types de visiteurs, y compris les enfants, le circuit se parcourt dans le sens que l'on veut, avec pour seule condition une réservation préalable. À Rue, cinq premières salles seront ouvertes au public dès ce 21 juin dans un premier temps : le donjon et le sommet du donjon, les caves du château, la salle des Chevaliers et la cave de l'Hôtel de Ville.

Le concept de Circuit Secret® existe depuis 2014. Développé par TalentisLAB d'abord à Porrentruy, puis dans d'autres villes et villages jurassiens – Saint-Ursanne, Delémont et Saint-Imier – le concept s'est ensuite « exporté » jusqu'en terre fribourgeoise, plus précisément à Morat. Constatant le succès de cette première expérience, le canton, par le biais d'Innoreg-FR, s'est enquis de trouver d'autres volontaires pour appliquer ce modèle de balade à l'accès digitalisé. Le délai donné pour s'annoncer et mettre en route le projet est serré, mais une commune lève la main à temps pour se lancer : Rue. En effet, celle-ci, qui avait commandé auparavant une étude sur son développement touristique et en avait reçu des résultats plutôt encourageants, désirait depuis quelques temps proposer quelque chose de concret à ses visiteurs, mais sans savoir réellement quoi. Avec le concept du Circuit Secret®, l'occasion est donnée de proposer une activité intéressante, avec peu de coûts de fonctionnement. Ne reste « plus qu'à » trouver les acteurs et participants pour développer en détail le projet. Une charte existe et est fournie par TalentisLAB, mais pour les détails, la commune a carte blanche. Éclairage, animations physiques et numériques, création des histoires, ouverture des salles : les tâches avant l'ouverture sont nombreuses. Le compte à rebours est lancé pour ficeler un projet d'envergure qui réunit beaucoup de participants : Innoreg-FR, plateforme du développement régional, TalentisLAB pour le concept du Circuit, la fondation Patrimoine Ville de Rue pour la création du projet, l'Office du Tourisme pour la coordination. Au niveau de la commune, le projet est d'abord porté par Jo Aeby, puis par Loris Bossi. Sur le terrain, il faut coordonner les différents groupes de travail, et c'est Fabien Crausaz qui s'y colle. Pour être au point sur ce projet



Les portes du donjon s'ouvriront grâce à votre smartphone - © Virginie Barrelet

d'envergure, on va visiter les circuits existants, afin de voir les propositions d'animations déjà existantes. Rapidement, il est décidé, pour le circuit de Rue, de mettre en avant le côté historique bien sûr, mais pas seulement : il y a la volonté de promouvoir l'aspect artistique, et le désir de travailler avec des acteurs locaux est évident. Marcel Dorthe est impliqué pour la partie artistique, et Roger Perriard intervient, lui, pour le domaine historique. Samuel Embleton est ensuite désigné pour le développement complet du concept des animations dans les salles, et fait appel à Arnaud Dousse pour l'aider dans sa tâche. Les salles à mettre en avant sont toutes trouvées, en sachant que, pour que le projet ne s'essouffle pas et pour maintenir l'intérêt du public, d'autres points pourront être ajoutés ou ceux existants réaménagés plus tard.

Financièrement, c'est aussi un véritable patchwork. Sur un budget total de Fr. 320'000.-, le plus grand participant financier reste Innoreg-FR, qui subventionne le projet à hauteur de Fr. 120'000.-. Innotour – qui encourage les projets touristiques au niveau national – a injecté pour sa part Fr. 35'000.-, la commune de Rue Fr. 40'000.-, la fondation Patrimoine Ville de Rue Fr. 10'000.-. L'Office du tourisme de Romont ajoute Fr. 10'000.- de participation, plus Fr. 10'000.- d'heures de travail offertes pour la mise en place et la gestion du projet, et la loterie Romande participe pour un montant de Fr. 20'000.-. À ceci d'ajoutent Fr. 50'000.- de sponsoring déjà trouvé, et d'autres demandes de sponsor ont été déposées.

Les tarifs pour les visiteurs (Fr. 12.- par adulte, Fr. 9.- par enfant et Fr. 10.- pour les étudiants/AVS/AI) ont été fixés avec pour références les circuits déjà existants, les animations proposées et la qualité du parcours (les habitants de la commune recevront d'ailleurs un bon via un tout ménage pour profiter d'une visite-découverte à moins 75% jusqu'à fin août). L'argent, qui sera encaissé par la fondation Patrimoine Ville de Rue – par le biais de l'Office du Tourisme – servira à financer la franchise (car Circuit Secret® est une marque déposée) ainsi qu'à couvrir les frais de fonctionnement – système de réservation, frais d'entretien, etc. Une partie sera réinvestie dans les salles, ou pour le développement de nouvelles animations ou de nouvelles étapes du circuit. Pour le moment, aucun partenariat avec les transports publics n'est en pourparlers, mais cela reste envisageable par la suite. En revanche, l'idée de proposer des offres spéciales, en collaboration avec différents acteurs, tels que les restaurateurs présents sur la commune par exemple, est déjà sur la table, mais attend le lancement officiel du projet.

Les autres points intéressants de la commune – les chutes de Chavanettes, par exemple – seront également mentionnés sur le parcours visible en ligne sur le smartphone des participants.

Nul doute que notre commune regorge de trésors – qu'ils soient fournis par Dame Nature ou créés de toutes mains par les propriétaires précédents des terres que nous habitons. Mais, le tourisme à Rue,

Infrastructures et projets

3

est-ce une bonne idée ? C'est la question que nous avons posé à Joseph Aeby, syndic de la commune.

Celui-ci explique que la réflexion sur le développement de la commune, initiée par le plan directeur général, a mené à la conclusion que notre territoire n'est pas destiné à subir de développement en termes de territoire d'urbanisation, donc d'ouverture de zones à bâtir, à moyen et long terme. D'un autre côté, Rue possède un patrimoine historique qui intéresse les gens. C'est un constat : de plus en plus de gens se baladent à Rue, que cela soit aux abords du château ou sur la place de l'église. Mais, même si la commune a mandaté une étude sur la faisabilité d'un projet touristique, la forme à appliquer était encore alors inconnue. C'est lorsque le concept du Circuit Secret® est arrivé sur les bureaux communaux qu'une partie de la solution a été trouvée.

Une partie seulement, car qui dit tourisme, dit infrastructure : les visiteurs qui viennent fouler les pavés de Rue voudront certainement s'acheter un sandwich ou une boisson, manger au restaurant ou alors simplement se poser un moment. Peut-être même rester une nuit, pour les cyclistes qui parcourent la Route de Cœur (ndlr : parcours cycliste qui relie le Lac de Constance au Lac Léman) à vélo électrique. C'est pourquoi, en parallèle, le projet de réaménagement du bâtiment du Trieur est voté et mis en route. Ce projet permettra, par la création, entre autres, de deux chambres d'hôtes et l'aménagement d'un petit magasin – qui servira aussi de point d'information touristique – de répondre aux différentes contraintes qu'engendre un développement touristique. Accusant un certain retard dans l'agenda, les plans sont en cours de préparation et ne restera plus ensuite « que »

la mise à l'enquête, puis le début des travaux. Joseph Aeby explique qu'il est aussi envisageable que, par le biais de plateformes de réservation, telles que booking.com par exemple, des privés puissent également mettre des chambres d'hôtes à disposition, si les deux chambres du Trieur sont déjà louées.



© www.romontregion.ch - Upperview Productions

Qu'en est-il du parcage des voitures ? « Nous indiquerons comme places de parc celles de la caserne ainsi qu'un autre parking, d'une vingtaine de places, qui sera créé sur un terrain privé aux abords du château. Les visiteurs seront principalement des familles, donc ils viendront à une, voire deux voitures. En comptant une moyenne de 3 personnes par véhicule, cela fait une capacité d'une soixantaine de personnes sur le Circuit Secret®, c'est suffisant. »

Même si certains pourront penser que ces investissements, tant en argent, qu'en temps et en énergie, ne servent pas la commune, Joseph Aeby en appelle

à la citoyenneté de ses habitants : « Ça donne de la vie à notre environnement, ça aide à pérenniser les activités commerciales, parce qu'on en a beaucoup perdu (ndlr : il existait auparavant une épicerie, une boulangerie, une poste et une boucherie, aujourd'hui disparues). On est en droit d'espérer que tout n'est pas voué à disparaître et que quand on fait ce geste, on contribue à une certaine vie de l'environnement dans lequel on habite. Et puis, la cible des visiteurs qui nous intéresse fait partie des « sympas » : il s'agit beaucoup de familles – les enfants vont se régaler avec le Circuit Secret® – ou alors d'un public qui fait la Route du Cœur à vélo, comme on en voit beaucoup le samedi matin. »

Vous l'aurez compris, point ici de tourisme de masse ou de business lucratif, mais juste la mise en avant du patrimoine et la découverte de l'histoire des vieilles pierres qui nous entourent. Rue veut bien dévoiler ses charmes, mais uniquement aux visiteurs respectueux, amateurs de tourisme doux.

Virginie Barrelet

Informations recueillies lors d'une interview avec Madame Satou Dosso, co-directrice de l'Office du Tourisme de Romont, ainsi que Joseph Aeby, syndic de la commune de Rue.

Infos

www.circuitsecret.ch ou info@romontregion.ch ou 026/651 90 55

Infos communales

Plaques minéralogiques Annonce pour les plaques étrangères au canton de Fribourg

Madame, Monsieur,

De manière toujours plus marquée, nous constatons que des véhicules immatriculés hors du canton de Fribourg stationnent régulièrement sur le territoire communal alors que leur détenteur ou leur conducteur habituel habite officiellement à Rue (Fribourg).

Saviez-vous que lorsque le détenteur d'un véhicule s'acquitte du paiement de l'impôt relatif aux véhicules, le 20% de cette somme est reversée à la Commune de domicile ? Ainsi, chaque année, ce montant approximatif de CHF 115'000.- est utilisé notamment pour l'entretien et le déneigement des routes communales.

Aussi, quelques extraits de règles liées à l'immatriculation de vos véhicules vous sont rappelés :

- par lieu de stationnement, il faut entendre, en règle générale, le lieu où le véhicule est garé pour la nuit (OAC, art. 77 al.1)
- le domicile du détenteur et le lieu de stationnement du véhicule coïncident : le détenteur amène régulièrement son véhicule à l'endroit même où lui-même habite.
- il existe des cas où le domicile du détenteur et le lieu de stationnement du véhicule ne sont pas identiques. Ces cas sont réglés à l'article 77 al. 2 de l'Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC), qui précise dans les cas suivants, que le domicile du détenteur est considéré comme lieu de stationnement :
 - Pour les véhicules qui sont utilisés pendant la semaine, hors du canton de domicile du détenteur, et qui sont ramenés à la fin de la semaine, en moyenne au moins deux fois par mois
 - Pour les véhicules qui sont utilisés alternativement pendant moins de neuf mois consécutifs dans plusieurs cantons
 - Pour les véhicules dont la durée de stationnement est la même (50%) à l'extérieur qu'à l'intérieur du canton de domicile du détenteur.
- en vertu de l'article 5a al. 2 OAC, le domicile au sens du droit sur la circulation routière est déterminé en règle générale selon les dispositions du code civil suisse
- il faut considérer comme domicile du résident temporaire, son domicile familial, lorsque l'intéressé s'y rend en moyenne 2x/mois régulièrement.
- la compétence de délivrer ou de retirer le permis de circulation appartient aux cantons de stationnement des véhicules (LCR art. 22)

Au regard des conditions exposées ci-dessus, un délai au 10 juillet 2024 est donné à toutes les personnes concernées, afin de régulariser leur situation auprès de l'Office Cantonal de la Circulation et de la Navigation (OCN). Passé ce délai des vérifications seront effectuées et des dénonciations pourront être transmises à l'autorité compétente.

Le Conseil communal